Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20191216-091219-9-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 9 Décembre 2019

PUBLIE LE : 16 DEC. 2019

Délibération n°091219-9 : Convention de prestations de services non économiques entre le syndicat intercommunal du Musée Promenade, le syndicat intercommunal de Monte Cristo et le syndicat Piscine (SICGP)

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le vingt-cinq novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2019

Présents

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, PRESIDENT Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

LE PECQ	Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général adjoint des Syndicats Intercommunaux

Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO

Nombre de communes	:	**3**
QUORUM	:	**4**
Délégués présents	:	***7***
Délégués comptant pour le vote	:	***6***

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20191216-091219-9-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

SI MONTE CRISTO / CS–091219-9

OBJET : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES NON ECONOMIQUES ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MUSEE PROMENADE, LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MONTE CRISTO ET LE SYNDICAT PISCINE (SICGP)

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5111-1 relatif aux conventions de prestations de services entre établissements publics de coopération intercommunale ;

CONSIDERANT les ateliers de mutualisation réalisés en interne et le besoin de mutualiser les compétences des agents des entités désignés ci-dessus.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer la convention de prestations de services avec le Syndicat du Musée Promenade et le SICGP, conclue à compter du 1er janvier 2020, pour une durée d'un an et renouvelable tacitement sans toutefois pouvoir excéder 5 ans.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait à Marly-le-Roi, le 13/12/19

Transmis en préfecture et affiché le 16/12/19

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal